

Compte rendu audioconférence avec la direction le 5 juin 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 13h30 à 14h25 en présence de la directrice départementale, du directeur adjoint, de la chargée missions supports, des représentantes des trois Organisations Syndicales du département.

Point situation DDFIP 52

Agents	04/06/20
Sur le lieu de travail	151 (60,64 % de l'effectif)
En télétravail	58 (23,29 % de l'effectif)
En ASA	13

Pôles métiers

- **SIP Campagne IR :**

Au 3 juin :

- nombre d'appels téléphoniques aboutis : 14101(+46% par rapport à 2019)
- RDV téléphoniques 1364
- Nombre de e-contacts : 1877 traitées (+87%)
- Balfus 1194
- RDV « physiques » 6
- Télédéclarations 29936

La direction nous informe que la possibilité est à nouveau offerte aux usagers d'un RDV physique dans les SIP départementaux sous réserve d'un contre appel pour vérifier la nécessité d'un RDV physique. La fréquence normale calibrée est de 20 minutes par usager.

FO demande comment le ménage des boxes sera effectué après le départ de chaque usager. La direction a prévu un temps afin de permettre la ventilation et le nettoyage du siège et bureau. Ce nettoyage devra être effectué par l'agent. La direction ajoute que l'agent ne recevra qu'un seul usager à la fois.

Les bâtiments ne seront pas encore ouverts au public pour éviter l'accumulation de personnes dans les salles d'attente.

La direction rappelle que l'utilisateur devra se munir d'un masque, à défaut la direction lui en fournira un. Elle ajoute qu'un renforcement des SIP le plus en difficulté en matière de RDV physiques est prévu.

FO évoque l'accueil du public qui reste notre cœur du métier et qu'il est hors de question que la crise sanitaire réduise celui-ci au seul accueil sur RDV.

De plus, force est de constater que les usagers et les élus sont demandeurs de la réouverture des services au public, notamment avec l'envoi de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. FO rappelle que l'ouverture au public devra évidemment se faire, à la seule condition, que les agents et les usagers soient en complète sécurité.

La direction répond que la réflexion est en cours mais que la fin de campagne IR sera déterminante.

- **SIE** : Fonds de solidarité au 2 juin : 6 012 000 euros pour 2592 entreprises

Délais : le nombre a augmenté, 270 entreprises ont demandé un report pour 1 965 000 euros

- **SPF-E** : Lors de la dernière audio conférence, la direction nous a informé que la fusion des bases aurait bien lieu en octobre. FO s'interroge sur ce choix, vu le contexte actuel, car les agents du SPF-E ont clairement exprimé une pression accrue sur leur activité depuis le retour en présentiel, au détriment complet des difficultés humaines que pourraient rencontrer les agents.

La direction répond qu'elle a été informée des difficultés et qu'elle va faire le nécessaire.

Santé et sécurité

- **Cité Administrative de Chaumont** : La direction nous informe que l'accueil sur rendez-vous étant désormais possible pour les usagers de certains de nos services et de la préfecture et afin de respecter les règles de distanciation, l'entrée des agents se fera, à compter de lundi, rue Dutailly. L'« ancienne » entrée, rue Victoire de la Marne, sera réservée aux usagers bénéficiant d'un rendez-vous.

- **Plexiglas** : FO demande si les plexiglas évoqués la semaine dernière ont été positionnés sur tous les bureaux face à face où des agents seraient susceptibles de travailler quotidiennement, car force est de constater qu'il y a encore des bureaux où des collègues travaillent face à face sans présence de plexiglas. La direction répond que des plexiglas ont été fournis par le service BIL lorsque les chefs de service en ont fait la demande. FO répond que le SIP de Chaumont ne semble pas avoir été pourvu et que des agents actuellement en télétravail se retrouvent de fait de la rotation, en face en face sans respect de la distanciation.

Ressources Humaines

- **Télétravail :** FO demande à la direction quant celle-ci va lancer une nouvelle campagne sur le télétravail, car la majorité des télétravailleurs actuels travaillent grâce à un dispositif dérogatoire qui ne pourra pas se prolonger ad vitam æternam.

La direction répond que l'objectif est l'arrêt du dispositif dérogatoire mais que le télétravail sera maintenu dans le cas des agents ayant des pathologies ou des problématiques de garde d'enfants . Les agents souhaitent revenir au travail en présentiel, le peuvent désormais et s'ils souhaitent rester en télétravail malgré tout, la direction leur proposera d'entrer dans le dispositif « classique », à savoir maximum 3 jours par semaine, avec signature d'une convention.

- **ASA :** FO évoque à nouveau la problématique soulevée lors de la dernière audioconférence sur le fait que la direction a imposé des 1/2 journées d'ASA lorsque l'agent a travaillé soit en matinée, soit l'après-midi.

La direction répond que cette note ne pose pas sujet à interprétation et ne concernait que les agents rencontrant des difficultés liées au transport et propose d'envoyer la note à FO.

FO remercie la direction et va à nouveau porter une attention particulière à cette note, afin de déterminer si celle-ci était, en effet, restrictive.

- **Ordonnance RTT-congés :** La direction achève le recensement par agent et le retour des chefs de service. A priori, le taux de conformité est de quasi 98%. Les agents vont recevoir par la suite le nombre de jours RTT et/ou congés qu'ils leur seront retirés. FO évoque la situation de collègues placés en ASA à compter du 16 mars, qui avaient posé des congés annuels sur la première période. La note prévoyant le retrait de jours RTT, qu'en compte faire la direction ?

La direction répond que les CA posés ne pourront être transformés en jours RTT, mais que la méthode de calcul fera que les agents concernés ne devraient pas être perdants. Affaire à suivre !

- **Écrêtement horaire :** FO demande si la direction a pu regarder le nombre d'agents concernés par les écrêtements horaires du mois de mai.

La direction répond que cela concerne 56 collègues et qu'elle travaille sur un mode opératoire.

- **Report des congés 2019 :** FO informe la direction locale qu'Olivier Dussopt, lors de l'audio conférence avec les fédérations des finances, a enfin acté que le reliquat des congés 2019 pourra faire l'objet d'un dépôt sur le CET. La direction répond qu'elle n'a eu à ce jour aucune information de la DG.

Le nombre de jours pouvant être déposés sur le compte épargne-temps (CET) est porté à 20 jours au lieu de 10 et le plafond du compte passe de 60 à 70 jours pour l'année 2020. Ces dispositions temporaires sont précisées dans un arrêté publié au Journal Officiel du 13 mai 2020.

- **Campagne mutations locales :** FO évoque certains emplois vacants non présents sur la liste des postes vacants fourni à l'appui de la note spécial mutations locales. La direction répond qu'elle a fait le choix de ne pas mettre tous les emplois vacants car un service disposant d'un sureffectif de C mais d'un sous effectif de B ne sera pas pourvu. FO rétorque que cela ne concerne pas certains postes pourtant non cités (le poste d'adjoint de la trésorerie de Joinville par exemple) et tente de faire comprendre qu'il y d'autres erreurs sur cette liste mais en vain...

La direction rappelle qu'elle effectuera des audio conférences lundi et mardi prochain à destination des agents de tous le département et ajoute qu'une audio spécial transfert missions foncières sera faite à destination des agents « fléchés ».

Elle indique par ailleurs qu'elle a déjà pris l'attache des agents ALD.

Agents	Ouverture ALOA	Fin campagne
C	08/06/20	19/06/20
B	08/06/20	19/06/20
A	15/06/20	26/06/20

La publication du mouvement est prévue le 8 juillet.

Contactez nous sans aucune hésitation pour tout sujet ([notre guide spécial muts locales](#)) et n'oubliez pas de nous communiquer une copie de votre demande de mutation afin que nous puissions vérifier que l'administration respecte les règles de mutations.

- **Prime COVID-19 :** FO demande à la direction si elle a connaissance des modalités d'attribution de la prime COVID-19. La direction répond que l'attribution de la prime s'effectuera à l'attention des collègues ayant effectué un surcroît de travail durant la période de confinement. Bref ce qui est édicté par le décret d'application !

Pour information, les agent de la DGFIP pourront prétendre à deux types de primes : 330 euros et 1000 euros

La prochaine audio conférence se tiendra le jeudi 18 juin à 14h30.